

Programme Erasmus pour jeunes entrepreneurs

EUROCHAMBRES

Présentation du dispositif

Le programme "Erasmus pour jeunes entrepreneurs" est un programme d'échanges transfrontaliers qui offre aux jeunes et aux futurs entrepreneurs la possibilité de se former auprès d'entrepreneurs chevronnés dirigeant de petites entreprises établis en Union Européenne ou dans un des pays signataires du programme COSME.

Le programme permet aux nouveaux entrepreneurs d'acquérir ou de renforcer des compétences liées à la bonne gestion d'une PME à travers un apprentissage sur le terrain.

Par ailleurs, il permet également aux entrepreneurs chevronnés d'acquérir de nouvelles idées qui leur permettront d'accéder à de nouveaux marchés et d'établir des partenariats internationaux avec des entreprises situées à l'étranger.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont concernés :

- les entrepreneurs qui projettent sérieusement de lancer leur propre activité sur base d'un business plan viable et les entrepreneurs dont l'entreprise à moins de 3 ans,
- les chefs d'entreprises expérimentés, dirigeants d'une PME depuis au moins 3 ans.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Une aide financière est accordée au nouvel entrepreneur. Elle est destinée à couvrir les frais de voyage du pays d'origine vers le pays d'accueil, ainsi que des frais de subsistance liés au séjour. Le montant de l'aide mensuelle versée dépend du pays d'accueil.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les candidats souhaitant participer doivent s'inscrire sur le site du programme Erasmus pour jeunes entrepreneurs. Ils choisissent le point de contact qui leur servira de relais.

— Éléments à prévoir

Les nouveaux entrepreneurs doivent joindre à leur candidature les informations suivantes :

- un CV décrivant de manière détaillée leurs qualifications, leurs compétences, l'expérience, la formation, les connaissances linguistiques, le secteur d'activité du moment et les motivations qui l'incitent à séjourner à l'étranger auprès d'un entrepreneur expérimenté,
- un plan d'entreprise complet (y compris le plan financier), ainsi que son résumé.

Critères complémentaires

- Effectif de moins de 250 salariés.
- Publics visés par le dispositif
 - › Créateur
 - › Dirigeant
- Données supplémentaires
 - › Conditions d'accès
 - › Avec partenariat
 - › Conditions de durée

Organisme

EUROCHAMBRES

- **Accès aux Points de contact locaux**
Web : www.erasmus-entrepreneurs.eu/...